Envoyé en préfecture le 20/01/2026
Reçu en préfecture le 20/01/2026
Publié le
ID : 029-200067072-20260120-BC_202601_N02-DE

Haut-Léon Communauté

Extrait du registre des délibérations
Session ordinaire
Bureau Communautaire
Séance du 14 janvier 2026 – 14h00

Le Bureau Communautaire de Haut-Léon Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Services des Carmes, à Saint-Pol-de-Léon.

PRÉSENTS : Jacques EDERN, Gildas BERNARD, Stéphane CLOAREC, Anne BESCOND, Bernard FLOCH, Odile THUBERT-MONTAGNE, Aline CHEVAUCHER, Bernard LE PORS, Éric PENNEC, Jacques PONTU, Patrick GUEN et Éric GRALL, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Dominique AZOU : DGS et Véronique GUYONVARCH : DGA.

ABSENTS EXCUSÉS : Jean-Noël EDERN – Éric LE BOUR

Date de la convocation :	**Membres du Bureau :**	**Présidence de séance :**
8 janvier 2026	En exercice : 14	Jacques EDERN
Date d'affichage :	Présents : 12	**Secrétaire de séance :**
8 janvier 2026	Votants : 12	Gildas BERNARD

Objet : Adoption du Procès-Verbal

Numéro d'ordre	**Nomenclature**	**Rapporteur**
BUR-2026-01-N02	5.2	Jacques EDERN

Vu l'article 5211-46 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Jacques EDERN, Président, indique que le Procès-Verbal de la dernière réunion a été adressé individuellement à chaque membre du Bureau Communautaire.

Après avoir pris connaissance du Procès-Verbal de la dernière réunion ;
Après avoir entendu le Rapporteur ;

DÉLIBERATION

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, entérine le Procès-Verbal de la réunion du 3 décembre 2025.

Présents	**12**
Pouvoirs	**0**
Votants	**12**
Pour	**12**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Le Président
Jacques EDERN

Le Secrétaire de Séance
Gildas BERNARD